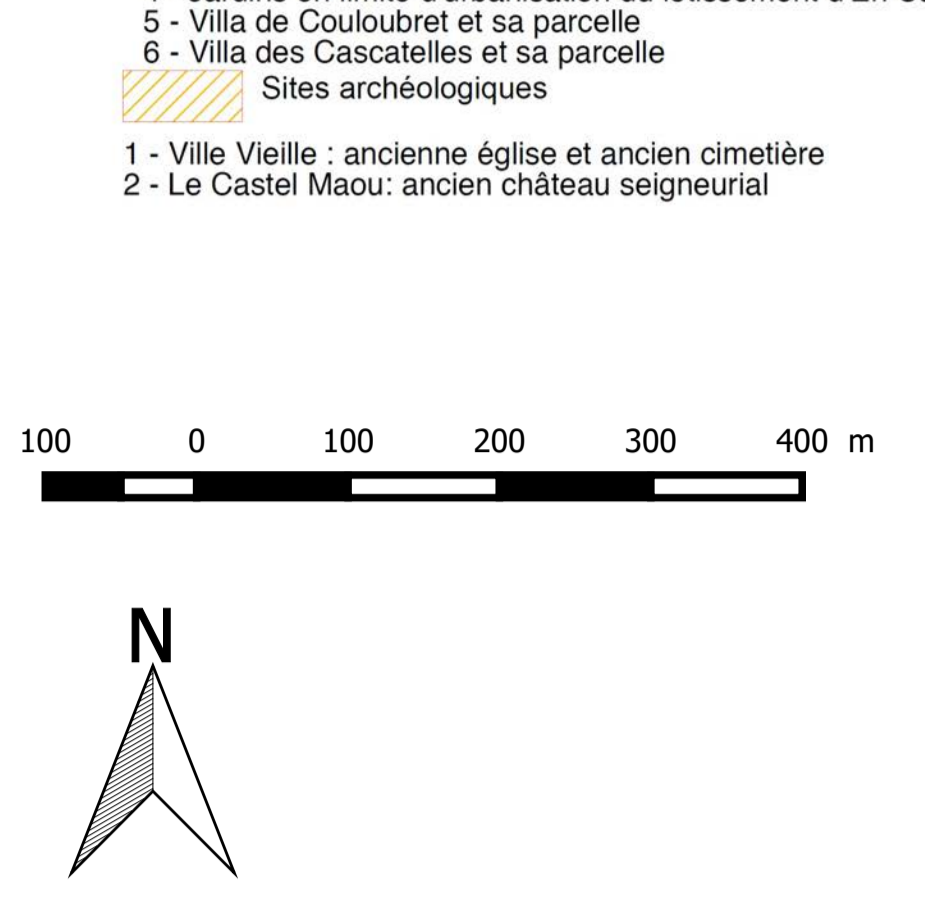


DEPARTEMENT DE L'ARIEGE
 COMMUNE D'AX LES THERMES
 PLAN LOCAL D'URBANISME
 REVISION ALLEE N°1 - EXAMEN CONJOINT
 MODIFICATION N°2 – PRESENTATION AUX PPA AVANT
 NOTIFICATION
 ETUDES MENEES CONJOINTEMENT
 REGLEMENT GRAPHIQUE – 1/5000

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie (approximative)
1	Élargissement et recalibrage de la route départementale n° 613 vers le Choula	Département	3 mètres au-delà de l'emprise actuelle
2	Aménagement du carrefour R.D. au Pont du Génie	Commune	5 m²
3	Élargissement de la rue du Parc du Teich	Commune	80 m²
4	Rectification et élargissement de la rue Saint-Ustaut	Commune	350 m²
5	Élargissement et recalibrage de la route départementale n°222 à la 1ère Bazerque et entre la 2ème et la 3ème Bazerque	Département	2850 m²
6	Rectification du virage de la R.D. 22	Département	150 m²
7	Aménagement d'un sentier piétonnier à Bonascre	Commune	2 mètres d'emprise
8	Élargissement du chemin de Fontèze	Commune	100 m²
9	Extension du parking de la Picotière	Commune	9873 m²
10	Extensions des garages municipaux	Commune	3653 m²
11	Parking gare sur emprise ferroviaire	Commune	9 700 m²

- Éléments de paysage et de patrimoine archéologique identifiés (EPI) au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Jardins
 - Bâts
- Jardins en coeur d'îlots dans le centre ancien
 - Ensemble de jardins dont jardins potagers dans l'îlot des thermes du Breilh
 - Square du lotissement d'En Castel
 - Jardins en limite d'urbanisation du lotissement d'En Castel, zone tampon avec la future déviation
 - Villa de Coulobret et sa parcelle
 - Villa des Cascadettes et sa parcelle
- Ville Vieille : ancienne église et ancien cimetière
 - Le Castel Maou : ancien château seigneurial



MAITRE D'OUVRAGE
 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE ARIEGE
 13, ROUTE NATIONALE 20
 09250 LUZENAC

MAITRE D'OEUVRE
 ORIANE CARBALLIDO – PAYSAGISTE
 4 RUE DU FOUR
 09600 DUN

CHIFFRE CATALANO
 PAYSAGISTE (COMPTES RENDUS)

JUIN 2019

- Légende**
- PRESCRIPTIONS**
- Espace boisé classé au sens de l'article L130-1 du code de l'urbanisme
 - Emplacements réservés
 - Éléments de paysage et de patrimoine archéologique classés au sens de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Éléments de paysage et de patrimoine archéologique identifiés (EPI) au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme - Bâts
- INFORMATION SURFACIQUE**
- Éléments d'information Périmètres sanitaires d'urgence des sources d'eau thermale (étude hydrogéologue mars 2010) - F7 bis et FP1
- DESTINATION DES ZONES**
- U1 : ville médiévale, partie enclose entre Lauze et Ariège
 - U1a : sous secteur ville enclose, coeur ancien
 - U1e : sous secteur lié aux équipements publics
 - U1h : sous secteur dans lequel les hauteurs maximales sont plus hautes
 - U2 : bâti début XX° des secteurs de villégiature et équipements qui les accompagnent
 - U2e : sous secteur lié aux équipements publics (tennis, piscine...)
 - U3 : secteur d'extension récente - vocation principale habitat
 - U3h : sous secteur dans lequel les hauteurs maximales sont plus hautes
 - U4 : secteurs d'extension récente des hameaux Bazerque 1 et 2
 - U5 : enveloppe du bâti ancien des hameaux (Petches, Bazerque 1, 2 et 3)
 - U6 : station de ski
 - U6a : sous secteur des chalets de la station de ski
 - U6b : sous secteur habitat collectif de la station de ski
 - AU0 : zone à urbaniser au fur et à mesure de la viabilisation des lots
 - AU1 : secteur d'urbanisation future
- A** : zone agricole
- N : protection liée à la qualité des paysages et à la protection des risques
 - Na : développement de l'activité agricole
 - Nh : constructions diffusives aux abords des hameaux
 - Nl : camping caravaning
 - Np : couronne paysagère autour des hameaux
 - Nsk : domaine skiable
 - Nt : équipements nécessaires au développement des activités touristiques sur le plateau de Bonascre

